



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE PARIS

RAA-DEP Spécial n°DS-9 du 01/06/2015

SOMMAIRE

ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

ARRETE n° DEP-2015-149-1 du 29 mai 2015 (n° 15 064-022)
arrêté de délégation de signature

ARRETE n° DEP-2015-149-2 du 29 mai 2015 (n° 15 064-021)
arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147.10 du code de la santé publique

Arrêté de délégation de signature 2015-169-1

Le directeur de l'hôpital Paul Doumer

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R.6147-5, R.6147-10.

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,

Vu l'arrêté directeurial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeurial n° ANADDG 2013 / 10 0015 du 10 octobre 2013 portant nomination de Monsieur Laurent VERIN, en tant que directeur de l'hôpital Paul Doumer,

Vu l'arrêté directeurial n° 2013 319 008 du 15 novembre 2013 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP, pourvoir adjudicateur,

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donné à Madame Magalie LAMBERT, Attachée d'administration, Responsable des Ressources Humaines, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché.

Article 2 : La présente délégation s'applique à la commande des fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 1-E de l'arrêté de délégation de signature n°2013 319 0008 du 15 novembre 2013 et conformément à l'arrêté n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou déconcentration des opération de travaux.

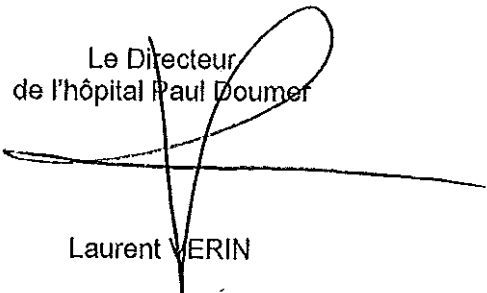
Article 3 : .L'arrêté de délégation de signature n°2013-339 0007 du 5 décembre 2013 est abrogé.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, de la préfecture de paris.

Fait à Labryère, le 29 mai 2015



Le Directeur
de l'hôpital Paul Doumer


Laurent VERIN

Arrêté de délégation de signature **2015-149-2**
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique

Le directeur de l'hôpital Paul Doumer

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-7, L.6147-1, L.6147-2, R.6147-5, R.6147-10, R.6143-33 à D6143-35

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun

Vu l'arrêté directeurial n° ANADDG 2013 / 10 0015 du 10 octobre 2013 portant nomination de Monsieur Laurent VERIN, en tant que directeur de l'hôpital Paul Doumer,

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à :

Madame Magalie LAMBERT, Attachée d'administration, Adjointe du Directeur, Responsable des Ressources Humaines, des affaires financières et des affaires générales, à l'effet de signer tous actes en cas d'absence ou empêchement du Directeur et tous actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A,B,C,D,E,G,H,J de l'arrêté directeurial N° 2013318-0006 susvisé ;

Madame Annie LEGENT, Adjoint des cadres, Responsable des finances, admissions-frais de séjour, traitement externe et Régisseur à l'effet de signer tous actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C de l'arrêté directeurial N° 2013318-0006 susvisé ;

Madame Chrystèle DALBY, Cadre de santé, chargée de la coordination de la qualité, des risques, des relations avec les usagers ; de la bientraitance, à l'effet de signer tous actes en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur et de l'adjointe du directeur, chargée des Ressources Humaines, des affaires financières et des affaires générales, tous actes liés à ses fonctions et ceci uniquement énoncés au paragraphe F, I de l'arrêté directeurial N° 2013318-0006 susvisé.

.../...

Article 2 :

En cas d'empêchement de Mme Magalie LAMBERT, Responsable des Ressources Humaines, délégation est donnée à Mme Béatrice LEGRAND, adjoint des cadres, chef du personnel, à effet de signer les actes liés aux fonctions ressources humaines et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G de l'arrêté directeur n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du Directeur par l'arrêté directeur N° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à l'ensemble des bénéficiaires :

- Madame Magalie LAMBERT, Attachée d'Administration,
- Monsieur Xavier LEBRUN, Cadre de Santé,

Article 4 : .L'arrêté de délégation de signature du 21 novembre 2013 est abrogé.

Article 5 : Le directeur de l'hôpital Paul Doumer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, de la préfecture de paris.

Fait à Labryère, le 29 mai 2015



Le Directeur
de l'hôpital Paul Doumer

Laurent VERIN